



► Hillion (22)

Création d'une place paysagère qui soit un espace partagé et de rencontres

Le besoin de stationnement devant le nouvel espace culturel a été l'occasion de créer une place paysagère qui participe à l'aménagement du centre bourg tout en favorisant la mixité des usages et le bien vivre ensemble.

Commune du littoral faisant partie de Saint Brieuc Agglo, Hillion (4 100 habitants) se caractérise par des activités agricoles encore bien présentes (environ 60 exploitants), la mytiliculture, et des espaces naturels nombreux et bien préservés. Ce patrimoine naturel est précieux et doit être non seulement conservé, mais aussi mis en valeur. C'est cette exigence qui a conduit la nouvelle équipe municipale élue en mars 2008, à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

En matière d'urbanisme, la précédente équipe avait lancé, en 2006, la réalisation d'une salle multifonctions associée aux salles associatives (Foyer Rural). Les travaux qui ont été achevés en octobre 2008 n'incluaient pas le parking existant, non structuré, situé devant ce nouvel ensemble culturel. D'où le projet de créer un aménagement urbain, paysagé, convivial, qui réponde au besoin de stationnement évalué à 100 places tout en limitant les impacts sur l'environnement.

7 Des objectifs ambitieux et une démarche participative

La volonté des élus était de réaliser une place paysagère qui soit l'élément central de l'aménagement du bourg, et non un simple parking. Le programme a été élaboré avec l'appui du CAUE, selon les critères de l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) afin de définir les principaux objectifs. Le projet devait également s'intégrer dans



Le parvis est le théâtre de nombreuses animations

le Plan de Développement Urbain (PDU) dont les études démarraient dans le même temps.

Le cahier des charges pour le choix de la maîtrise d'œuvre exigeait une équipe pluridisciplinaire : architecte urbaniste et paysagiste, ingénieur VRD/hydraulicien, économiste de travaux. Concernant l'éclairage public, la commune a fait appel au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) qui assure aux communes le conseil et la maîtrise d'œuvre.

Le projet a été porté par la Commission Urbanisme incluant une commission extra-municipale. La population a été invitée à donner son avis et à faire des propositions lors d'une réunion publique. Par ailleurs, des informations ont été fournies sur le blog de la mairie et dans

Les objectifs



- Création d'une place paysagère en cœur de bourg
- Espace conçu pour favoriser la mixité des usages
- Limitation des zones imperméables
- Aménagement paysager favorisant la biodiversité locale
- Economies d'énergie pour l'éclairage public
- Utilisation de matériaux locaux

le bulletin municipal. Des panneaux de présentation du projet étaient affichés en permanence dans différents lieux publics (mairie, salles associatives, Espace culturel).

Il est prévu une évaluation du projet par les habitants. Ils seront invités à donner leur avis lors des rencontres de quartiers, par le biais des associations diverses et via le blog de la mairie.

➤ Les solutions architecturales retenues

Mixité des usages :

- Espaces diversifiés : parking / espace paysager / cheminements doux / accès sécurisés aux salles associatives
- Surface dédiée au stationnement des voitures minimisée : voies de desserte à sens unique d'une largeur de 4 mètres, cheminements doux vers d'autres parkings.

Maîtrise des ruissellements :

- Limitation des surfaces imperméabilisées (42 %).
- Recueil des eaux pluviales par noues et rivière artificielle fonctionnant en circuit fermé. Réalimentation en été par eau d'exhaure de la salle culturelle.



Un lampadaire autonome en énergie.

“ Nous avons voulu réaliser une place paysagère qui soit l'élément central de l'aménagement du bourg pour qu'elle devienne un lieu de bien vivre ensemble.

”



Yvette Doré,
Maire.

- Rejet quasi-nul dans le réseau d'eaux pluviales.

Economies d'énergie :

- Limitation des plages d'éclairage (pas d'éclairage entre 23h et 6h30 du matin).
- Utilisation de lampes basse consommation pour les candélabres.

Energies renouvelables :

- Plots lumineux pour marquage au sol à énergie solaire.
- Lampadaire autonome en énergie (éolienne à axe vertical + panneaux solaires) pour éclairage nocturne permanent.

Matériaux locaux :

- Granit breton pour les dalles, chainettes, caniveaux du parvis.
- Sable de groult (granit en décomposition) pour le revêtement du cheminement piétonnier.

Biodiversité et trame verte :

- Extension trame verte du bourg.
- Nombreuses plantes et arbres de tailles diverses, y compris de haute tige.
- Création d'un écosystème propice au développement de la biodiversité.

Réduction des coûts d'entretien et de maintenance :

- Choix de plantes vivaces avec paillage systématique autour des plantes, arbustes et arbres.
- Choix de matériaux résistants dans le temps et faciles d'entretien (béton désactivé, pavés béton avec joints enherbés...).



Des plantations pour une place paysagère

➤ Un nouveau lieu de vie

Le parvis de l'espace Palante est très utilisé pour tous ceux qui fréquentent le pôle culturel (salle de spectacle de 300 places, deux salles associatives de 180 et 80 places, deux salles de réunion, un foyer-bar et un office-traiteur). Les enfants de l'école privée le traversent pour se rendre au restaurant scolaire sur un parcours totalement sécurisé. Il est le théâtre des festivités comme la fête de la Musique, le 14 Juillet, et diverses animations.

Le caractère paysager de la place s'affirme au fil des ans, ce qui rend moins visibles les véhicules.

Habitants de la commune, comme utilisateurs extérieurs et touristes se sont appropriés la Place pour en faire un lieu de bien vivre ensemble.

➤ Des chiffres

- 8200 m² de superficie (dont 38% de perméables et 20% semi imperméables)
- 418 343 euros le coût du projet HT (100 000 € de subvention EcoFAUR)

➤ Les acteurs

- Maître d'œuvre : Paysages de l'Ouest, SOGREAH
- BET : SDEM (éclairage) ■

CONTACT :

Mairie / Tél. : 02 96 32 21 04 / contact@mairie-hillion.fr

BRUDED est soutenu par :

